

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DJS 322** Subvention (3.700 euros) à Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.700 euros est attribuée à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (14665/D03574 / 2012\_04174) 3 place du Tertre (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.